

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 9 octobre 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 5 octobre 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 1
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à MITTELHAEUSER Anne),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/10/09 – 01 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE Roger BOEHM, secrétaire de séance.

Date de publication: 10/11/2023
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

==oOo==

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 9 octobre 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 5 octobre 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 1
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à MITTELHAEUSER Anne),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/10/09 – 02 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023 a été transmis par mél du 5 octobre 2023 aux conseillers municipaux.

Le Maire demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant émise, il propose au Conseil municipal son approbation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2023.

Date de publication: 10/11/2023
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 9 octobre 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 5 octobre 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 1
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,

et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à MITTELHAEUSER Anne),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/10/09 – 03 – ACQUISITION DE TERRAIN A L'ENTREE SUD DU VILLAGE SECTION 7 PARCELLE N°90 AU LIEUDIT IMMENLACH

Par décision du 5 juin 2023, le Conseil municipal avait délibéré pour proposer aux propriétaires de terrains situés à l'entrée Sud de Roeschwoog et régulièrement occupés par des groupes de gens du voyage, l'acquisition de leurs parcelles par la Commune.

L'objectif de la Commune est de pouvoir mieux gérer les installations sauvages et de pouvoir légitimement procéder aux démarches auprès des autorités judiciaires.

Le Conseil municipal a décidé, après accord des consorts, l'acquisition des terrains sis section 7, parcelles n°595 et n°597 lors de sa séance du 14 septembre 2023 au prix de 50,00 € l'are.

Les propriétaires de trois terrains dont l'un se trouve dans les environs proches de ceux que la commune propose d'acquérir, ont pris contact avec les services de la Mairie. Ils souhaitent vendre leurs terrains :

- Section 7 parcelle n°90 au lieudit Immenlach
- Section 6 parcelles n° 24 et 25 au lieudit Gross Kirchengut.

Le Maire interroge le Conseil municipal quant à l'acquisition par la Commune de ces terrains.

Entendu l'exposé du Maire

Considérant la délibération du Conseil municipal du 5 juin 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'acquisition du terrain sis section 7 n°90 au lieudit Immenlach d'une surface de 11,52 ares.

DECIDE de proposer une acquisition aux propriétaires (consorts DABURON / EDEL) au coût de 50,00 € net l'are, comme pour les terrains à l'entrée Sud dont la Commune propose l'achat.

DECIDE de ne pas se porter acquéreur des terrains sis section 6 parcelles n° 24 et 25.

Date de publication: 10/11/2023
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

==oOo==

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 9 octobre 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convocé régulièrement le 5 octobre 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 1
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOFFARTH Muriel, HUSEJINI Afrim, KOCHER Mariÿn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à MITTELHAEUSER Anne),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/10/09 – 04 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE HALTE POUR ACCUEILLIR DE PETITS GROUPES DE GENS DU VOYAGE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN

Le Maire rappelle la décision du Conseil municipal du 15 janvier 2022 de réalisation d'une aire de halte pour des petits groupes de gens du voyage à l'arrière du cimetière et de la décision du 10 juillet 2023 de lancement des consultations.

Ces travaux ont fait l'objet d'une demande de dotation des territoires ruraux auprès des services de l'état pour les exercices 2022 et 2023, qui n'a pas été retenue.

Ils pourraient cependant faire l'objet d'une aide financière de la Communauté de communes du Pays Rhénan. Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention.

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Acquisitions immobilières		0.00 %	AIDES PUBLIQUES (1) :		
MAITRISE D'OEUVRE - ETUDE	6 500 €		– Union européenne		0.00 %
TRAVAUX (détailler les différents postes)		0.00 %	– ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)		0.00 %
Aménagement voie d'accès à l'aire des gens du voyage	27 368 €	21.89 %	– ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)		0.00 %
Raccordement aux réseaux AEP et assainissement	46 000 €	36.80 %	– ÉTAT autre (préciser) :		0.00 %
Extension HTA et poste DP + branchement électrique	40 000 €	32.00 %	– Région		0.00 %

Divers, imprévus et pour arrondir	5 133 €	4.11 %	– Département (CEA)		0.00 %
		0.00 %	– Groupement de communes		0.00 %
		0.00 %	– Autre commune		0.00 %
		0.00 %	– Établissements publics - CCPR	100 000.00 €	80.00 %
		0.00 %	– Aides publiques indirectes		0.00 %
		0.00 %	Autres		0.00 %
		0.00 %	SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	100 000.00 €	80.00 %
		0.00 %			
		0.00 %	Autofinancement		
		0.00 %	Fonds propres	25 000.00 €	20.00 %
		0.00 %	Emprunts (2)		0.00 %
		0.00 %	Crédit-bail		0.00 %
A DÉDUIRE (s'il y a lieu)			Autres – aides privées (CAF par ex.) (2)		0.00 %
Recettes nettes générées par l'investissement			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	25 000.00 €	20.00 %
TOTAL DÉPENSES	125 000 €	94.80 %	TOTAL RESSOURCES	125 000.00 €	100.00 %

Entendu l'exposé du Maire

Considérant la décision du Conseil municipal d'aménagement d'une halte pour accueillir de petits groupes de gens du voyage du 15 janvier 2022

Considérant le plan de financement prévisionnel

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une aide financière auprès de la Communauté de communes du Pays Rhénan pour la réalisation de travaux d'aménagement d'une aire de halte pour des petits groupes de gens du voyage à l'arrière du cimetière de Roeschwoog et de l'école André Weckmann

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et de signer tout document qui serait utile à la bonne exécution de cette décision.

Date de publication: 10/11/2023

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 9 octobre 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convocé régulièrement le 5 octobre 2023

Membres élus.....: 19	<u>Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,</u>
Membres en fonction.....: 19	<u>En présence de :</u> BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève,
Membres présents: 18	adjoints,
Absent(s) avec procuration(s) : 1	et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN
Absent(s): 1	Frédéric, HOFFARTH Muriel, HUSEJN! Afrim, KOCHER Mariÿn, LIEBGOTT
	Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël,
	ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Quorum: 10	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> HOCH Marie-Catherine (pouvoir à MITTELHAEUSER
	Anne),
	<u>Absent(s) non excusé(s) :</u> /
	Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/10/09 – 05 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA PROPOSITION DE VOIE D'ACCES AUX LOTS 2 ET 3 A COTE DE L'ARRET DE BUS

Le Maire rappelle que la propriété au 36 rue Principale à Roeschwoog est en vente en trois lots.
La Commune souhaite réaliser une voie douce reliant le quartier Haagfeld à la rue Principale qui a fait l'objet de l'inscription d'un emplacement réservé au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) modifié.

Une déclaration préalable pour la division de terrain a été déposée en mairie le 15 mai 2023 et a été accordée le 13 juin 2023.

Une requête introductive d'instance auprès du Tribunal Administratif a été notifiée à M. le Maire par le Cabinet d'avocats ADMYS agissant pour le compte de M. Christian GRIMM et Mme Anke UNLAUF par lettre recommandée avec accusé de réception le 14 août 2023.

Il est demandé à la Commune par M. Christian GRIMM et Mme Anke UNLAUF le retrait de la déclaration préalable n°067 405 23 R0029 présentée par la Sté GRAFF KIEHL.

La Commune a pris attache avec son assureur Groupama au titre de sa protection juridique.

L'étude SOHLER-COUTEAUX de Strasbourg a été missionnée.

Il est rappelé que le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour ester en justice par délibération du 23 mai 2020.

Le Maire remémore, par ailleurs, au Conseil municipal la requête de Mme MERCKEL, propriétaire du 36 rue Principale à Roeschwoog, demandant la prise en charge de la moitié des frais de clôture après acquisition par la Commune des terrains pour la création d'une voie douce reliant le quartier Haagfeld à la rue Principale.

Par mél du 12 septembre 2023, M. David MEHR, en accord avec Mme Brigitte MERCKEL, propose un accès au lot qu'il souhaite acquérir pour la réalisation d'un parking (projet d'hôtel) par la rue Principale. Cet accès se ferait par l'entrée de la cour actuelle de la propriété 36 rue Principale et, après un coude à 90°, desservirait la parcelle qu'il souhaite acquérir. Les piétons pourraient emprunter cet accès et la commune achèterait un terrain d'environ 25 mètres de long pour le cheminement piéton qui se poursuivrait ensuite sur la voie d'accès acquise par M. GRIMM et Mme UNLAUF, ainsi que par MM. LUDECKE et ZOLLI (propriété section AL n°123).

Un nouveau projet de division (V5) à la date du 3 octobre 2023 a été transmis en mairie avec une largeur de la voie en L de 4,50 mètres à l'entrée de la rue Principale puis de 4 mètres pour accéder au lot n°3 qui doit accueillir un parking pour un projet hôtelier et au lot n°2.

Il est proposé dans ce projet une servitude de passage au bénéfice de la Commune et du lot n°2.
Il est également demandé une participation de la Commune aux travaux d'aménagement.

Par mél de réponse du 8 octobre à la propriétaire du 36 rue principale, le Maire :

- a suggéré une largeur de voie supérieure, car 5 mètres est la largeur minimum de voie pour que deux véhicules se croisent
- a souligné que le chemin piétonnier qui joint la nouvelle voie d'accès du lot n°3 à la voie d'accès de MM. Grimm et Ludecke n'est pas dessiné dans le nouveau projet V5 du géomètre.
La largeur du chemin piétonnier serait de minimum 1,50 m. Il ne resterait donc plus que 3,50 m de large pour accéder au terrain à bâtir depuis la voie d'accès de MM. GRIMM et LUDECKE. Ce qui serait insuffisant.

Par mél du 9 octobre 2023 juste en amont de la présente séance, une nouvelle proposition d'accès au lot n°3 est présentée à la Commune.

L'entrée de la voie d'accès au lot n°3 se ferait en biais par la rue Principale à côté de l'abribus avec la suppression d'environ 10 mètres linéaires du quai et longerait la propriété 36 rue Principale.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette dernière proposition d'aménagement du 9 octobre 2023.

Le Conseil municipal,

DONNE un avis défavorable à une voie d'accès au lot n°3 en biais par la rue Principale à côté de l'abribus avec la suppression d'environ 10 mètres linéaires du quai.

Date de publication: 10/11/2023

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 9 octobre 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 5 octobre 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 1
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à MITTELHAEUSER Anne),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/10/09 – 06 – AVIS FAVORABLE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR PROPOSER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN LA REALISATION DE PISTES CYCLABLES ENTRE NEUHAUSEL, FORT-LOUIS ET ROESCHWOOG

La Communauté de communes du Pays Rhénan organise une réunion le 17 octobre 2023 sur l'aménagement de pistes cyclables.

Le Maire présente au Conseil municipal une proposition réfléchie avec les Maires de Fort-Louis et Neuhaeusel qui pourrait être soumise à la Communauté de communes.

Il s'agirait de réaliser en site propre des pistes cyclables entre Neuhaeusel, Fort-Louis et Roeschwoog.

Entendu l'exposé du Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable pour soumettre à la communauté de communes cette proposition de réalisation de pistes cyclables entre Fort-Louis, Neuhaeusel et Roeschwoog.

Date de publication: 10/11/2023
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

Boehm

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 9 octobre 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 5 octobre 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 1
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire.

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à MITTELHAEUSER Anne),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/10/09 – 07 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE CREATION D'UNE VOIE D'ACCES ET DE PARKING A L'ARRIERE DU CIMETIERE DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'UNE HALTE POUR LES GENS DU VOYAGE ET DU PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU PERISCOLAIRE

Par décision en séance du 10 juillet 2023, le Conseil municipal avait approuvé la réalisation de la voie d'accès et des parkings à l'arrière du cimetière dans le cadre de la réalisation d'une halte pour les gens du voyage et du projet de construction d'un nouveau périscolaire.

Il avait autorisé le lancement des consultations et autorisé le Maire à effectuer le choix du prestataire et à signer le marché à intervenir.

Le Maire rappelle les résultats de l'analyse des offres présentés au Conseil municipal le 11 septembre 2023. Suite aux négociations avec les entreprises, la Sté HERRMANN a été retenue pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 70 601,65 € HT.

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal,

PREND ACTE de ces informations.

Date de publication: 10/11/2023
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

Boehm

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

~oOo~

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 9 octobre 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convocé régulièrement le 5 octobre 2023

Membres élus.....: 19	<u>Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,</u>
Membres en fonction.....: 19	<u>En présence de :</u> BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève,
Membres présents: 18	adjoints,
Absent(s) avec procuration(s) : 1	et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN
Absent(s): 1	Frédéric, HOFFARTH Muriel, HUSEJN Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT
	Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël,
	ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Quorum: 10	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> HOCH Marie-Catherine (pouvoir à MITTELHAEUSER
	Anne),
	<u>Absent(s) non excusé(s) :</u> /
	Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/10/09 – 08 – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES AEP ET ASSAINISSEMENT RUE DE LA GARE PAR LE SDEA ALSACE MOSELLE – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire expose, comme déjà évoqué en séance du Conseil municipal du 28 août 2023, le projet du Syndicat des Eaux et de l'assainissement Alsace Moselle de remplacement des canalisations d'adduction d'eau potable et d'assainissement rue de la Gare entre le carrefour de la médiathèque et la gare.

Les travaux devraient se réaliser en 4 tranches.

- 1^{ère} tranche début 2024 : remplacement de la conduite AEP (par du diamètre 200) entre le carrefour de la médiathèque et la rue de la Forêt (côté pair)
- 2^{ème} tranche à l'automne 2024 : remplacement de la conduite assainissement (par du diamètre 1200) entre le carrefour de la médiathèque et la rue de la Forêt (côté impair) et mise en œuvre d'une couche d'enrobé sur toute la largeur de la voie
- 3^{ème} tranche en 2025 : remplacement de la conduite AEP entre la rue de la Forêt et la gare (côté pair)
- 4^{ème} tranche en 2026 : remplacement de la conduite assainissement entre la rue de la Forêt et la gare (côté impair) et mise en œuvre d'une couche d'enrobé sur toute la largeur de la voie

Pour la réalisation des travaux d'assainissement, il sera nécessaire de fermer la route à la circulation.

Ces travaux auront un impact pour les habitants et les commerçants.

Le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour la réalisation de ces travaux selon les modalités exposées. Il souhaite pouvoir lancer la communication vers les riverains.

Un courrier d'information sur les travaux à venir leur sera transmis.

Il évoque l'élargissement des trottoirs à hauteur des n°28 et 30 rue de la Gare et de poteau d'incendie implanté sur la propriété privée au n°26 rue de la Gare.

Cette question sera étudiée en Commission Travaux.

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal,

PREND ACTE de ces informations.

Date de publication: 10/11/2023

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 9 octobre 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 5 octobre 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 1
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire.

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,

et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à MITTELHAEUSER Anne),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/10/09 – 09 – OPERATION SAINTE CATHERINE – AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER LA CONVENTION

Le Conseil municipal avait validé le principe de candidater à l'opération « Sainte Catherine » de la CEA.

La candidature de Roeschwoog n'avait pas pu être retenue en 2022, mais la Commune a été sélectionnée pour cette opération pour 2023.

La CEA offre dans le cadre d'un chantier participatif, 10 arbres fruitiers qui feront l'objet d'une plantation le samedi 25 novembre 2023 autour d'une petite animation et d'un moment convivial.

Le Conseil municipal lors de sa séance du 10 juillet 2023 a retenu le principe d'une plantation sur la parcelle section AP n°117 acquise par la Commune de Roeschwoog à l'entrée du village en venant de Leutenheim rue de la Gare.

La Commune aura à charge l'installation et l'organisation du chantier de plantation en lien avec l'association des arboriculteurs de Roeschwoog.

Elle animera et participera au chantier de plantation.

Elle suivra et entretiendra le verger dans le temps.

Le Maire présente la convention de partenariat entre la CEA et la commune pour la création d'un verger communal dans le cadre de l'opération Sainte Catherine 2023.

Il rappelle l'objet de la convention, les engagements réciproques de la CEA et de la Commune, la durée de la convention, les possibilités de signature d'un avenant et les modalités pour le règlement des litiges.

Il sollicite l'autorisation du Conseil municipal à signer cette convention de partenariat.

Il expose le projet de programme de la journée, qui a été vu avec les services de la CEA et le Président de l'association des arboriculteurs de Roeschwoog.

Les 100 gagnants du jeu concours « Arbres de la Sainte Catherine » organisé par la CEA se verront remettre leur arbre durant la journée.

Entendu l'exposé du Maire,

Vu l'organisation par la Collectivité européenne d'Alsace de l'opération Sainte Catherine le 25 novembre 2023

Vu la candidature de la commune pour participer à ce projet

Vu le projet de convention de partenariat présenté

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
CONFIRME la participation de la Commune à l'opération « Sainte Catherine » organisée par la Collectivité européenne d'Alsace

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

DECIDE la prise en charge des frais liés à cette opération.

Les crédits sont disponibles au budget principal de l'exercice.

Date de publication: 10/11/2023

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 9 octobre 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 5 octobre 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 1
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire.

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à MITTELHAEUSER Anne),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/10/09 – 10 – PLANTATION D'UNE HAIE BOCAGERE A LA ROSELIERE WOOG

Comme déjà évoqué en Commission Engagement pour la planète et en séance du Conseil municipal du 10 juillet 2023, il a été proposé de planter une haie bocagère d'environ 170 mètres linéaires dans le périmètre de la Roselière Woog.

Le coût de l'opération s'élève à près de 1 543 € TTC.

Les plantations devraient être effectuées par les agents techniques communaux avec M. STEIMER lors de la traditionnelle Journée nature ce 12 octobre.

M. STEIMER ayant un empêchement, les ouvriers, fin de semaine et/ou début de la semaine du 16 octobre, procéderont aux plantations.

Entendu l'exposé du Maire

Le Conseil municipal,

PREND ACTE de ces informations.

APPROUVE la prise en charges des dépenses liées à cette plantation.

Date de publication: 10/11/2023
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 9 octobre 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 5 octobre 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 1
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à MITTELHAEUSER Anne),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/10/09 – 11 – RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN

Le Maire présente les grandes lignes du rapport d'activités 2022 de la Communauté de communes du Pays Rhénan.

Le rapport a été transmis par mél du 5 octobre à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Entendu l'exposé du Maire

Vu le rapport d'activités de l'exercice 2022 de la Communauté de communes du pays Rhénan

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes du Pays Rhénan.

Date de publication: 10/11/2023
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 9 octobre 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 5 octobre 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 1
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à MITTELHAEUSER Anne),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/10/09 – 12 – BAUX DE CHASSE COMMUNAUX POUR LA PERIODE 2024-2033 : AGREMENT DES CANDIDATURES ET PROCEDURES D'ADJUDICATION OU D'APPEL D'OFFRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 septembre 2023 portant approbation de la constitution et du périmètre du ou des lots de chasse, des caractéristiques des lots, du choix du mode de location, des conditions particulières

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale et intercommunale de chasse en date du 9 octobre 2023

Exposé

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2024. Les chasses seront donc remises en location dans les mois qui viennent pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Tous les candidats à la location de la chasse communale doivent fournir un dossier de candidature complet (article 16 du cahier des charges type).

Les déclarations de candidature et les pièces annexées sont examinées et agréées par le Conseil Municipal après avis de la commission consultative communale ou intercommunale de chasse. Il convient de se référer à l'article 17 du cahier des charges type relatif aux modalités et conditions d'agrément des candidatures.

Les règles relatives au dossier et à l'agrément des candidatures s'appliquent quel que soit le mode de location :

- Si le droit de priorité trouve à s'exercer : convention de gré à gré, adjudication avec droit de priorité ;
- En l'absence de droit de priorité : appel d'offres ou adjudication.

Si le dossier est complet et que le candidat n'est pas concerné par un motif d'irrecevabilité, sa candidature pourra être agréée. Dans le cas contraire, sa candidature ne devrait pas être agréée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'agrément des candidatures pour tous les modes de location (convention de gré à gré, adjudication, appel d'offres)

1) Pour le lot n°1 intercommunal (Roeschwoog-Leutenheim) faisant l'objet d'un droit de priorité, le Conseil Municipal décide :

- d'agréer la candidature de M. Manuel ROSSIGNOL et de ses permissionnaires MM. Bastiaan KLEIN, Renaud CROPSAL, Bruno WEISBERGER

2) Pour le lot n°2 faisant l'objet d'un droit de priorité le Conseil Municipal décide :

- d'agréer la candidature de M. Patrick OTTMANN et de ses permissionnaires MM. Robin OTTMANN, Jean-Luc DIETZ, Jean-Gérard GLESS, Arnaud BIENVENU et Benjamin BIENVENU

3) Pour le lot n°3 faisant l'objet d'un droit de priorité le Conseil Municipal décide

- d'agréer la candidature de M. Jean-Marc HEIDEIER et de ses permissionnaires MM. Pascal MARY, Cédric GEYER, Constant KOCHER, Joël HEIDEIER.

4) Pour le lot intercommunal Leutenheim-Roeschwoog situé en majeure partie sur le ban communal de Leutenheim, la 4C intercommunale a été consultée pour avis sur le dossier de candidature de l'association de chasse de l'Eberbach par mél du 29 septembre 2023. Un avis favorable a été émis.

Le Conseil municipal décide pour ce lot intercommunal faisant l'objet d'un droit de priorité, d'agréer la candidature pour tous les modes de location, de l'Association de chasse de l'Eberbach.

Date de publication: 10/11/2023

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 9 octobre 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 5 octobre 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 1
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOFFARTH Muriel, HUSEJNİ Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à MITTELHAEUSER Anne),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/10/09 – 13 - BAUX DE CHASSE COMMUNAUX POUR LA PERIODE 2024-2033 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE GRE A GRE POUR LES LOTS N°1, 2 ET 3 A ROESCHWOOG ET POUR LE LOT INTERCOMMUNAL LEUTENHEIM-ROESCHWOOG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 septembre 2023 portant approbation de la constitution et du périmètre du ou des lots de chasse, des caractéristiques des lots, du choix du mode de location, des conditions particulières

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 octobre 2023 portant agrément du locataire pour les lots n°1, 2 et 3 et pour le lot intercommunal Leutenheim-Roeschwoog

Vu l'avis favorable des commissions consultatives communale et intercommunale de chasse en date du 9 octobre 2023 et la consultation par mél du 29 septembre 2023 et l'avis favorable de la de la commission consultative intercommunale pour le lot intercommunal Leutenheim-Roeschwoog

Exposé

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2024. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

La commission consultative communale et intercommunale de chasse doit émettre un avis simple sur l'agrément des candidats et si les conditions sont réunies, sur les conventions de gré à gré.

Par une première délibération en date du 9 octobre 2023, le Conseil municipal a agréé la candidature du locataire sortant pour les lots n°1 (intercommunal), 2 et 3 et pour le lot intercommunal Leutenheim-Roeschwoog.

Si le droit de priorité pour les lots n°1 (intercommunal), 2,3 et le lot intercommunal Leutenheim-Roeschwoog trouve à s'exercer et si le locataire sortant d'un ou de plusieurs lots concernés a fait valoir son droit de priorité dans les formes et délais réglementaires, la passation d'un nouveau bail interviendra soit par une convention de gré à gré, soit après une procédure d'adjudication.

Il appartient au Conseil municipal, après avis simple de la commission communale ou intercommunale, d'approuver la ou les conventions de gré à gré, lorsque les conditions nécessaires pour la mise en œuvre de cette procédure sont remplies, en particulier l'exercice du droit de priorité.

Après approbation par le Conseil municipal, la convention pour chacun des lots concernés doit être signée par le maire et le locataire avant le 2 novembre 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1) pour le lot n°1 intercommunal Roeschwoog-Leutenheim

Après avoir constaté la recevabilité du dossier de candidature du locataire sortant pour ce lot et que celui-ci a fait valoir son droit de priorité dans les formes et conditions prévues par les textes :

- d'approuver la convention de gré à gré jointe en annexe, à conclure avec ce locataire pour un prix de 1 700,00 €
- d'autoriser le Maire à signer le bail de location de la chasse communale. Le contrat de location est cosigné par le Maire de Leutenheim.

2) pour le lot n°2

Après avoir constaté la recevabilité du dossier de candidature du locataire sortant pour ce lot et que celui-ci a fait valoir son droit de priorité dans les formes et conditions prévues par les textes :

- d'approuver la convention de gré à gré jointe en annexe, à conclure avec ce locataire pour un prix de 2 700,00 €
- d'autoriser le Maire à signer le bail de location de la chasse communale.

3) pour le lot n°3

Après avoir constaté la recevabilité du dossier de candidature du locataire sortant pour ce lot et que celui-ci a fait valoir son droit de priorité dans les formes et conditions prévues par les textes :

- d'approuver la convention de gré à gré jointe en annexe, à conclure avec ce locataire pour un prix de 2000,00 €
- d'autoriser le Maire à signer le bail de location de la chasse communale.

4) pour le lot intercommunal Leutenheim-Roeschwoog

Après avoir constaté la recevabilité du dossier de candidature du locataire sortant pour ce lot et que celui-ci qui a fait valoir son droit de priorité dans les formes et conditions prévues par les textes :

- d'approuver la convention de gré à gré jointe en annexe, à conclure avec ce locataire pour un prix de 6 000,00 € dont 5 500,00 € sont versés à la Commune de Leutenheim et dont 500,00 € sont versés à la Commune de Roeschwoog.
- d'autoriser le Maire à signer le bail de location de la chasse communale. Le contrat de location est cosigné par le Maire de Leutenheim.

Date de publication: 10/11/2023

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 9 octobre 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 5 octobre 2023

Membres élus.....: 19	<u>Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,</u>
Membres en fonction.....: 19	<u>En présence de :</u> BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève,
Membres présents: 18	adjoints,
Absent(s) avec procuration(s) : 1	et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN
Absent(s): 1	Frédéric, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT
	Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël,
	ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Quorum: 10	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> HOCH Marie-Catherine (pouvoir à MITTELHAEUSER
	Anne),
	<u>Absent(s) non excusé(s) :</u> /
	Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/10/09 – 14 – REMPLACEMENT D'UN AGENT PARTANT A LA RETRAITE - CREATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOI

Le Maire informe les conseillers municipaux de la demande de départ à la retraite au 1^{er} avril 2024 de l'un de ses agents techniques au grade d'agent de maîtrise à 35/35^{ème}, qui a été recruté par la commune en 1999.

Il indique qu'une offre d'emploi sera publiée sur le site Emploi territorial d'ici mi-novembre 2023 avec un recrutement envisagé à compter du 1^{er} février 2024. Le poste sera également publié dans le Blättel.

Cette offre se déclinera conformément à la fiche de poste actuelle de l'agent, dont les missions sont :

- Planter, entretenir, mettre en valeur les espaces verts de la commune dans le respect de la politique environnementale communale
- Entretenir et nettoyer les espaces publics communaux
- Réaliser des travaux de maintenance de premier niveau des bâtiments
- Entretenir et nettoyer la voirie communale
- Entretenir les outils, matériel et engins mis à disposition
- Participer à la logistique des manifestations et événements locaux
- Réalisation et mise en place des décorations événementielles et équipements

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au(x) grade(s) de :

- Adjoint technique
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourraient être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un niveau CAP-BEP ou d'une expérience professionnelle.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire soumet à décision du Conseil municipal, la création d'un poste d'adjoint technique et d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps plein (35/35^{ème}) et de modifier le tableau des emplois en conséquence.

Vu l'exposé du Maire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Afin de remplacer un agent technique qui part à la retraite au 1^{er} avril 2024,

Vu le tableau des emplois au 5 avril 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2023 pour occuper le poste d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourraient être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un niveau CAP-BEP ou d'une expérience professionnelle.

DECIDE de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} novembre 2023 comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS AU 1er NOVEMBRE 2023

Service	Dénomination de l'emploi (à compter du 01/01/2017)	Postes ouverts à ce jour	Agents en poste	Agents à Temps complet	Agents à Temps non complet	Agents titulaires	Agents non titulaires	Coefficient d'emploi
Administratif	Directeur Général des Services	1	1	1	0	1	0	35/35ème
	Attaché territorial principal	1	0	0	0	0	0	35/35ème
	Attaché territorial	1	0	0	0	0	0	35/35ème
	Rédacteur territorial	1	0	0	0	0	0	28/35ème
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	0	1	1	0	20/35ème
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	1	0	1	0	35/35ème
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	0	0	0	0	0	28/35ème
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	0	0	0	0	0	20/35ème
Technique	Technicien principal 1ère classe	1	0	0	0	0	0	35/35ème
	Technicien principal 2ème classe	1	1	1	0	1	0	35/35ème
	Technicien	1	0	0	0	0	0	35/35ème
	Agent de maîtrise principal	1	0	0	0	0	0	17,5/35ème
	Agent de maîtrise	3	1	1	0	1	0	35/35ème

	Adjoint technique principal de 1ère classe	3	1	1	0	1	0	35/35ème
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	0	0	0	0	0	35/35ème
	Adjoint technique	2	1	1	0	0	1	35/35ème
	Adjoint technique principal de 1ère classe - Entretien	1	0	0	1	1	0	2/35ème
	Adjoint technique principal de 2ème classe - Entretien	1	0	0	0	0	0	2/35ème
	Adjoint technique	1	0	0	0	0	0	2/35ème
	Adjoint technique principal de 2ème classe - Entretien	1	1	0	1	1		28/35ème
	Adjoint technique - Entretien	1	0	0	0	0	0	28/35ème
Service	Dénomination de l'emploi (à compter du 01/01/2017)	Postes ouverts à ce jour	Agents en poste	Agents à Temps complet	Agents à Temps non complet	Agents titulaires	Agents non titulaires	Coefficient d'emploi
Scolaire	ATSEM principal de 1ère Classe	3	2	0	2	2	0	29/35ème
	ATSEM principal de 2ème Classe	3	0	0	0	0	0	29/35ème
	ATSEM	1	0	0	0	0	0	30,5/35ème
Culturel	Assistant de Conservation du patrimoine principal 1ère classe	1	0	0	0	0	0	35/35ème
	Assistant de Conservation du patrimoine principal 2ème classe	1	1	1	0	1	0	35/35ème
	Assistant de Conservation du patrimoine	1	0	0	0	0	0	35/35ème
	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	0	0	0	0	0	12/35ème
	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1	1	0	1	1	0	12/35ème
	Adjoint du patrimoine	1	0	0	0	0	0	12/35ème
	Adjoint du Patrimoine	2	0	0	0	0	0	28/35ème
TOTAL		39	13	7	6	12	0	10,42

Poste ouvert par décision du Conseil municipal du 5 juin 2023 d'1 poste au grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe contractuel à 29/35^{ème} pour 12 mois sur une période de 18 mois.

Placement en disponibilité

- 1 agent au grade d'ATSEM principal 1^{ère} classe en disponibilité depuis le 14/08/2021 jusqu'au 01/11/2024

Date de publication: 10/11/2023

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM